a aix le 20. avril 1776.

Nous apprenons avec le plus grand étonnement, Messieurs, que votre Communauté vient de revoquer l'offre qu'elle avoit fait au bas du placet pavelle presenté a M. le Marquis de Penne premier Consul d'aix procureur du pays en exercice, et en tournée en 1771., de faire les avances de la depense de la reparation du chemin de St. paul a Courtegoulles, dans l'etendue de son territoire. il nous est revenû que vous aviés sollicité pendant plusieurs années auprés de M. les procureurs du pays nos predecesseurs, que votre offre fût par eux autorisée, et ensuite acceptée par les Srs chefs de vigueric de St. paul. il nous paroit etrange, qu'aprés de telles demarches, aprés toutes les formalités remplies, et au moment ou les fonds de la vigueric sont prêts a devenir libres au point que vos avances ne soient pas longtems a etre remboursées, vous renonciés a effectuer une offre que l'interet particulier de votre Communauté vous a engagé de faire. il ne depend plus de vous de la revoquer, lorsque l'administration y a donné les mains, que l'assemblée de la vigueric a deliberé là dessus, et enfin, qu'en consequence le devis de la reparation du chemin dont il s'agit, est exposé aux encheres. nous comptons que vous n'insisterés plus sur la revocation de votre offre, et qu'au contraire vous vous hâterés d'aller voir les Srs chefs de vigueric de St. paul pour prendre les arrangements convenables sur les époques auxquelles votre Communauté pourra etre remboursée de ses avances, pour que le devis aye incessamment son entiere execution. vous aurés agreable de nous faire part au plûtôt par votre reponse, des demarches ultérieures de votre Communauté a cet égard.

Nous sommes parfaitement, Messieurs vos affectionnés serviteurs les procureurs du pays.

Clapiers de Vauvenargues

Berlet

Suget

Galley

M. les M.C. de Courtegoulles.